

Demande LPP de l'encouragement à la propriété du logement

Données personnelles de la personne assurée

(à remplir par la personne assurée)

Nom _____
Prénom _____
Rue, NPA, localité _____
Date de naissance _____
N° AVS _____
Etat civile _____
Employeur _____
Affiliation _____

- La personne assurée demande le versement anticipé de CHF _____.
- La personne assurée demande le versement anticipé du montant maximum possible.
- La personne assurée demande la mise en gage de CHF _____.
- La personne assurée demande la mise en gage du montant maximum possible.

La personne assurée souhaite utiliser le versement anticipé ou la mise en gage pour

- la rénovation d'une propriété de logement.
- l'achat d'une propriété de logement.
- une participation à une propriété de logement.
- le remboursement des prêts hypothécaires.
- la construction d'une propriété de logement.

La personne assurée a-t-elle déjà effectué un prélèvement ou la mise en gage pour l'encouragement à la propriété du logement qui n'a pas encore été entièrement remboursé?

- oui (date _____)
- non

Adresse de paiement du vendeur / prêteur

Bénéficiaire _____
Adresse de paiement _____ (IBAN)
Nom banque / poste _____
Pour l'étranger SWIFT / BIC _____ Clearing _____
Date de transfert souhaitée _____

La personne assurée confirme qu'elle a été informée des conséquences de l'encouragement à la propriété du logement en matière d'assujettissement, de remboursement et de réduction des prestations et reconnaît que la Caisse de pension doit déduire l'impôt à la source pour les versements aux personnes domiciliées à l'étranger, établir la déclaration fiscale pour l'administration fiscale pour les versements aux personnes résidentes en Suisse et faire inscrire la restriction du droit d'aliéner au registre foncier compétent conformément à la LPP. Les frais occasionnés par ces obligations de déclaration sont à la charge de la personne assurée.

L'encouragement à la propriété du logement doit être remboursé intégralement si la propriété de logement acquise avec celui n'est plus utilisée à son lieu de domicile ou à son lieu de séjour habituel.

La Caisse de pension se réserve le droit de demander des preuves appropriées si nécessaire.

La présente demande ne sera pas traitée tant qu'elle n'aura pas été complétée et signée en entier avec tous les documents nécessaires et que l'indemnité pour les charges administratives due n'aura pas été reçue.

Avec sa signature la personne assurée confirme qu'elle dispose de sa pleine capacité de travail.

Lieu / Date

Signature de la personne assurée

Lieu / Date

Signature certifiée du conjoint ou du partenaire
enregistré

Dans le cas de personnes non mariées et ne vivant pas en partenariat enregistré, l'attestation de l'état civil datant de moins de 3 mois est requise.

Suppléments obligatoires en copie:

- Contrat d'achat ou de gage définitif
- Contrat de prêt avec l'institution financière

La Caisse de pension se réserve le droit de demander des documents complémentaires si nécessaire.